

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

Extrait du registre des DELIBERATIONS

Commune de DOURDAN

du Conseil Municipal du 29 mars 2019

Nomenclature N° : 7

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2019028

Présents : 25

Votants : 32

Objet : Tarif exceptionnel de l'abonnement annuel 2019 au camping municipal des Petits Prés

Le 29 mars 2019 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Madame la Maire le 22 mars 2019, s'est réuni sous la Présidence de Maryvonne BOQUET, au Centre Culturel de Dourdan.

PRESENTS : Maryvonne BOQUET, Olivier BOUTON, Catherine AUBERT, Gérard DIAZ, Sylvine HENDELUS, Séverine HULBACH, Thomas KIEFFER, Tarik EL GACHBOUR, Pierre DUCOLONER, Annie SARRAN, Farid GHENAM, Didier LECRENAIS, Claudine KIEFFER, Béatrice CROS, Nessa DAVRAIN, Aude BOQUET, Nicolas LECOT, Thérèse GILBERT, Brigitte ZINS, Jean-Jacques DULONG, Romain VITEAU, Christophe NICOLAU, Marie-Ange ROUSSEL, Eric RINEAU, Marc MACAN, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Luc TURNER a donné pouvoir à Maryvonne BOQUET, Désigane FLORE a donné pouvoir à Nessa DAVRAIN, Elsa CAUDY a donné pouvoir à Tarik EL GACHBOUR, Christophe JEDRECY a donné pouvoir Annie SARRAN, Nadia LE BOURNOT a donné pouvoir à Christophe NICOLAU, Fabienne LAPINA a donné pouvoir à Marc MACAN, Sandrine BARON a donné pouvoir à Eric RINEAU.

ABSENTE : Christelle BARTHELEMY

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas LECOT

Le conseil municipal entend l'exposé du rapporteur, Sylvine HENDELUS :

Le camping municipal des Petits Prés est impacté actuellement par les travaux de construction d'un EHPAD sur la partie nord-ouest du site, qui ne fait plus partie du camping. Ces travaux devraient durer jusqu'au printemps 2020.

Les travaux de gros œuvre qui ont été bien entamés, devraient se poursuivre jusqu'à l'automne, suivis par des travaux de d'équipements intérieurs. La commune a décidé, en lien avec les riverains et le chef de chantier, d'agir en deux temps pour minimiser les impacts du chantier.

Le premier temps permet aux engins de chantier de rentrer par la grille principale du camping afin de faciliter l'accès au site tout en réduisant au maximum les nuisances pour les riverains. Durant cette période, le camping est totalement fermé au public et les abonnés ne peuvent pas accéder à leur emplacement.

Dans un deuxième temps, l'accès au chantier se fera par l'arrière du camping, qui sera à terme l'entrée principale de l'EHPAD. Les engins qui interviendront sur le chantier à cette période devraient être moins volumineux et moins encombrants, assurant aux riverains un minimum de nuisance.

Aussi, à partir du 24 mai, le changement de côté sera effectif mais les services municipaux travailleront pour remettre en état l'entrée du camping pour une réouverture officielle au 31 mai 2019. C'est seulement à partir de cette date que les abonnés pourront à nouveau jouir de leur emplacement.

Mais ces travaux n'impactent pas seulement le calendrier de réouverture du camping.

Le périmètre du site a été réduit d'un quart, ce qui a modifié l'emplacement de certains abonnés.

Par ailleurs, la municipalité a décidé de mettre en place des sanitaires modulaires qui viendront compléter le dispositif durant toute la saison. Cela permettra de répondre aux besoins des campeurs.

En contrepartie des nuisances que les 17 abonnés vont rencontrer sur le site durant toute l'année 2019, avec une période d'ouverture raccourcie, la municipalité propose de réduire, à titre exceptionnel, de 50 % le montant de l'abonnement annuel d'un montant de 1 400 €.

La délibération DEL2016079 votée lors du conseil municipal du 23 juin 2016 reste en vigueur pour tous les autres tarifs du camping et reprendra son cours pour les abonnements annuels dès le 1^{er} janvier 2020.

Vu le Code général des collectivités et notamment l'article L2121-29 ;

Vu la délibération DEL2013083 modifiée du Conseil municipal du 28 juin 2013, relative aux tarifs des services relevant du pôle Culturel, Tourisme Animations Vie Associative et Sportive ;

Vu la délibération DEL2016079 du conseil municipal du 23 juin 2016 relative au recueil des tarifs municipaux établissant entre autre ceux du camping ;

Vu la délibération DEL2018067 du conseil municipal du 29 juin 2018 portant sur l'actualisation du recueil des tarifs municipaux applicables au 1^{er} septembre 2018 ;

Vu l'avis de la commission « Commerce – Tourisme – Développement économique - Transport » du 13 mars 2019 ;

Considérant les travaux de construction de l'EHPAD sur une partie du site du camping durant toute l'année 2019 ;

Considérant que ces travaux impactent de manière conséquente et négative les abonnés annuels du camping.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **autorise à l'unanimité** une réduction de 50% du forfait annuel aux abonnés du camping municipal des Petits Prés pour l'année 2019.

Acte rendu exécutoire :

- Publié le : **11 AVR. 2019**
- Transmis au représentant de l'Etat



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

La Maire

Maryvonne BOQUET